

Département
SAONE ET LOIRE
Canton
SAINT REMY
Commune
SAINT-REMY

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

N° 064/25

ARRETE DU MAIRE

Objet : Réglementation circulation

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande du Directeur des Services Techniques de la commune de Saint-Rémy,

Considérant qu'afin de permettre aux entreprises et aux services municipaux l'accès au Parc Michael Jérémiasz pour les travaux de construction des nouveaux vestiaires rue Alphonse Bonnot il est nécessaire de réglementer l'accès et la circulation.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Du lundi 31 mars 2025 au vendredi 21 novembre 2025, pour les travaux de construction des vestiaires du foot l'accès au parc Michael Jérémiasz pour les entreprises et les services municipaux se fera par le portail situé à côté des vestiaires actuels. La circulation des véhicules dans l'enceinte du parc sera limitée à 20 km/h.

ARTICLE 2 :

La signalisation conforme à la réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par les services techniques de la commune de SAINT-REMY.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 17 mars 2025.

Florence PLISSONNIER

Maire



Notifié le 18/03/25.